# Conseil d'Etablissement des Etablissements primaire et secondaire de Payerne et environs

### Séance du 3 mai 2018

Philippe Charmoy, président, ouvre la séance.

### 1. Appel des membres

Annoncés absents:

M. Julien Mora remplacé par Mme Nicole Rapin

M. Frédéric Danzi

M. Philippe Delbrouck

Mme Jeannine Hausammann

M. François Marion

Sont présents :

Des autorités de l'ASIPE :

**Mme Sandra Savary** 

M. Thierry Graf

Des professionnels actifs au sein des EPS:

M. Philippe Duboux

M. Christian Chevalier

Mme Corinne Gotti

Mme Isabelle Giauque

Des milieux et organisations concernés par la vie des Etablissements :

Des parents d'élèves

Mme Magali Dubois

Mme Rosa Maria Da Silva Vieira Querido

Mme Aude Roux

M. Alexandre Zosso

### 2. Présentation du Conseil des Elèves

Ph. Charmoy présente le rôle et l'organisation du CEt avant de donner la parole aux jeunes du Conseil des élèves.

La présidente du Conseil des élèves prend la parole et présente les autres membres présents. Elle présente également les quelques projets en cours :

- Vente de Fruits saisonniers 1x/par semaine.
- Journal de l'école « BroyardNews » publié en ligne sur le site de l'école. Présentation de la vie des gens qui entourent le cycle du secondaire. Les articles sont exclusivement écrits par des élèves de l'Etablissement. Pour l'instant les articles seront écrits par les élèves du comité mais ce sera ouvert à la rédaction par des pairs.
- Bal sur le thème du Cinéma (coût env.4000.-).
- Rallye mis en place l'année prochaine en alternance avec la marche d'Etablissement.
- Construction d'abri pour vélos

Les délégués présents profitent de leur venue pour demander à quoi en est le projet de marquage des lignes du terrain de basket.

Ph. Charmoy remercie et transmet la parole aux délégués du groupe récré. A. Roux précise que M. Mora a annoncé lors de la dernière rencontre que les lignes seraient faites prochainement. Mais il n'y a pas plus de précisions. Mme Rapin dit avoir entendu qu'il s'agirait de terrain de foot. Le Conseil des élèves s'offusque car les jeunes jouent plus au basket qu'au foot.

Ph. Duboux présente le projet de l'abri vélo et cage à containers proposé par la commune. Le groupe Cour de récré promet de faire suivre.

Les délégués demandent aussi à quoi en est l'enquête de l'ASIPE à laquelle les élèves ont répondu en début d'année, car ils n'ont eu aucun retour. Mme Rapin se rappelle d'un retour, mais ne connait pas la suite détaillée.

C. Gotti se demande aussi s'il n'y a pas eu un questionnaire de l'école, mais Ph. Duboux ne semble pas voir de quoi il s'agit. C'est un peu flou.... Ph. Duboux et Mme Rapin vont se renseigner.

Ph. Duboux remercie les membres présents ainsi que Mme Giovannini, Mme Martins et Mme Kolb ainsi que M. Gaillard de la Fondation Cherpillod qui encadrent le Conseil des élèves.

### 3. Approbation des PV des dernières séances

Aucune remarque

### 4. Correspondances

Ph. Charmoy a reçu 2 courriers Mme Cesla Amarelle

- Réponse à la lettre des demandes de congé
- Demande d'intégrer les Conseils des élèves à nos discussions. Ph. Charmoy a le sentiment que le CEt de Payerne et environs soit déjà dans ce cadre.

### 5. Préavis du CEt sur la modification du règlement de l'Etablissement primaire

C. Gotti se demande si c'était voulu de laisser les règles assez floues. Ch. Chevalier répond que c'est entièrement délibéré car on ne peut pas tout lister.

M. Dubois s'étonne que le Règlement ne parle pas des réseaux sociaux. Ch. Chevalier répond qu'un jeune peut aussi utiliser un réseau sans l'utiliser à mauvais escient. Ph. Duboux rajoute que les déviances se passent aussi souvent en-dehors des heures de cours et ceci est un Règlement d'école.

Le CEt donne un préavis positif à ce Règlement.

## 6. Préavis du Cet sur la demande de modification de l'horaire scolaire dans le secondaire

Ph. Duboux doit introduire une 33<sup>ème</sup> heure aux classes de 10<sup>ème</sup>. Il faudra donc introduire cette heure en débordant sur les horaires officiels. La 5<sup>ème</sup> heure du matin, étant déjà beaucoup utilisée pour les heures d'appui ou les cours fac, il propose d'utiliser la 4<sup>ème</sup> période (16h50) de l'a-m. Cela permettrait aussi d'offrir des heures supplémentaires en salle de gym (manquantes).

Il faut donc faire une demande de dérogation à la cheffe de Service. Le CEt préavise favorablement cette demande de dérogation.

### 7. Arrêté du TF sur la participation des parents aux activités scolaires

Des discussions ont eu lieu au sein de l'ASIPE concernant les décisions à prendre, suite à cet arrêté du Tribunal Fédéral. Ph. Charmoy donne la parole à Mme Rapin.

La Directive 134 du Canton de Vaud n'a pas été modifiée depuis cette décision du TF. L'UCV a fait un commentaire par rapport à cette problématique. On peut toujours appliquer la Directive 134 vu que rien n'est venu pour la remplacer. Par contre, si des parents venaient à contrer cette directive, les parents gagneraient.

Pour les membres des communes, la situation est très difficile pour l'annonce des budgets car ils ne savent pas s'ils doivent présenter un budget en tenant compte de l'arrêté du TF ou pas. Mme Rapin présente les variantes qui vont être présentées au Comité Directeur et ensuite aux communes.

La volonté politique est de maintenir des activités car ils se rendent bien compte que certains enfants n'auraient pas cette expérience de camps et de visites scolaires sinon. Les communes sont, par contre, dans l'incapacité de payer le surcoût occasionné si l'on ne change rien.

Voici les projets :

Au primaire:

Pour les camps : camp de ski obligatoire en 8H, en 5H et en 7H.

Mme Rapin et M. Mora font un projet pour que tous les élèves aient 3 camps sur leur scolarité primaire. Et ils budgétisent un montant de 10'000 CHF pour des enseignants qui désirent vraiment partir en dehors de ces camps obligatoires.

Pour les spectacles : ils réduisent à 1 spectacle par année avec les 15.- offert par l'ASIPE.

Pour les courses d'école : 10.-/élève pour les élèves du 1<sup>er</sup> cycle et 20.-/élève pour les élèves du 2<sup>ème</sup> cycle. Ces montants sont offerts par l'ASIPE.

Au secondaire:

Camp des 9èmes: camp de ski maintenu

Camp des 10<sup>èmes</sup>: supprimé Camp des 11<sup>èmes</sup>: maintenu

Camp des élèves en raccordement : supprimé

Camp de la classe d'accueil : maintenu

Echange linguistique: maintenu

Pour les activités culturelles : ils réduisent à 1 spectacle

Pour les courses d'école : 30.-/élève

Un montant peut quand même être demandé aux parents pour les repas de midi.

La variante MINI est la variante actuelle si l'arrêté du TF est refusée pour le canton de Vaud. La variante MAXI est la variante actuelle sans financement aucun de la part des parents. Mais trop cher pour les communes.

La variante MIDI est la variante proposée par le président de l'ASIPE et les Directeurs des établissements.

Visiblement il y a consensus entre les politiques et les directions scolaires. Et l'exécutif ne peut pas à aller de l'avant car le Canton ne donne pas d'avis.

Si d'ici le dépôt du budget, le canton n'a pas donné de réponse aux interpellations, l'ASIPE peut budgétiser le montant habituel.

Mme Rapin préconise de mettre la variante MIDI dans le budget.

Chacun donne son avis sur les variantes proposées :

Ph. Charmoy est étonné en bien sur la variante MIDI. Il s'attendait à une plus grande coupe.

Mme Giauque demande quel est l'avis des autres communes. Mme Rapin répond que certaines communes veulent faire le statut quo, mais ils prennent des risques.

Le groupe de travail a comme objectif de convaincre les communes faisant partie de l'ASIPE d'accepter la version MIDI.

Dans le canton, les manières de financer sont très diversifiées car certaines communes demandaient déjà peu et d'autres profitaient d'une colonie communale.

Le CEt soutient la version MIDI et donne un préavis positif à ce projet. Ch. Chevalier met juste un petit bémol au chapitre des courses d'école qui doivent peut-être être revue en fonction des budgets.

Au prochain CoDir du 14 mai, les variantes vont être présentées, en précisant que le CEt est en soutien.

#### 8. Etat d'avancement du GT « Cour de récré »

Le groupe de travail a rencontré M. Mora et lui a transmis les demandes par bâtiment et le budget approximatif de ces aménagements. Il va faire suivre le projet auprès des différentes communes.

### 9. Etat d'avancement du GT « Pédibus »

Un des thèmes lors de l'AG des parents sera la présentation du Pédibus. Les délégués des parents ont invité le coordinateur cantonal pour présenter le fonctionnement du Pédibus. Le groupe de travail espère que, lors de cette séance, les parents montreront leur intérêt.

A. Zosso demande s'il est possible de mettre une page sur le pedibus dans le « Parents info ». Réponse de Ch. Chevalier : Fin juin dernier délai pour envoyer des infos pour le « Parents infos ».

### 10. Divers et propositions individuelles

M. Dubois se demande quand les nouveaux horaires seront annoncés. Mme Rapin enchaine en disant qu'il y a beaucoup de versions différentes et que pour l'instant ce n'est pas clair pour les parents de Corcelles. Elle ajoute qu'il est fort désagréable d'être informé mi-juillet des diverses infos concernant la rentrée scolaire. Le secrétariat étant fermé tous les téléphones se retrouvent au bureau de l'ASIPE. Les délégués des parents appuient cette intervention en disant que pour l'organisation familiale c'est assez délicat lorsqu'il y a des changements d'horaire. Tout le monde aspire à une meilleure anticipation des transmissions d'informations.

Ph. Duboux invite le CEt à l'inauguration du piano à queue offert entre autre par les anciens Collégiens. Il lance également l'invitation au spectacle musical de l'école secondaire qui aura lieu le 25 mai à l'Aula de la DLT.

Aude Roux demande ce qu'il en est des horaires de bus. Ch. Chevalier répond que c'est en bonne voie.

Mme Rapin félicite de CEt actuel pour leur travail dynamique.

Prochaine séance : jeudi 11 octobre 19h30.

### Fin de la séance 22h15

Le Président

La secrétaire

Philippe Charmoy

Aude Roux